
HYDERABAD – Séance quotidienne de synthèse du programme de bourses

Mardi 8 novembre 2016 – 18h30 à 19h30 IST

ICANN57 | Hyderabad, Inde

SIRANUSH VARDANYAN: ... Qui ont relevé ce défi de venir vous parler, malgré leur agenda très chargé. Vous voyez le président de l'ASO, de l'organisation de soutien à l'adressage, vous avez entendu parler de cet acronyme très souvent.

Donc nous recevons le président de cette unité constitutive, Louis Lee. Louis Lee, est-ce que vous pouvez vous présenter, nous présenter cette unité constitutive et nous dire comment les gens peuvent participer.

Ensuite on aura une brève séance questions/réponses, et ensuite on enverra vos informations, vos contacts, pour des questions ultérieures. Vous avez la parole.

LOUIS LEE: Je m'appelle Louis Lee. Ça, c'est mon chapeau. C'est un moyen facile de me retrouver dans les couloirs, parce que je porte ce chapeau à chacune des réunions ICANN.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Bien. L'ASO, c'est l'organisation de soutien à l'adressage, aux adresses, et l'ICANN a deux N dans son acronyme. Nous sommes le deuxième N. Les adresses, ce sont les adresses IP, protocole internet, IPv4, IPv6, et les autres numéros, ce sont les systèmes de numéros autonomes. Ce sont les numéros qui aident à différencier les zones, voir de quel fournisseur de service internet il s'agit, si c'est un grand site web, qui peuvent avoir leur propre numéro AS. Et parce qu'ils doivent parler à différents réseaux.

On voit qu'il s'agit de tel domaine ou tel autre.

Donc les machines seront numérotées de différentes manières.

Je veux m'assurer que tout le monde comprenne bien ce qu'est une adresse IP. Est-ce que quelqu'un dans la salle veut essayer de m'expliquer ce que c'est ? Ou est-ce que vous êtes sûrs de bien comprendre et ce n'est pas la peine de l'expliquer ?

NON IDENTITIFIE: (Inaudible) (Galila) d'Égypte. L'adresse IP, c'est l'espace sur internet.

LOUIS LEE: Bien. Allez-y.

PAUL: Paul, du Kenya. Une adresse IP, c'est numéro unique qui identifie un nœud ou un outil sur internet. Il y en a de deux types, IPv4. C'est un peu .2 et IPv6 2001double barre oblique, etc.

LOUIS LEE: Allez-y.

NON IDENTIFIE : Vous pouvez avoir deux adresses IP de réseaux différents, donc ce n'est pas un identifiant unique.

LOUIS LEE: Vous avez tous raison. Un numéro, c'est quelque chose d'unique sur internet. Pourquoi ? Parce qu'il faut pouvoir parler à un outil spécifique, à quelque moment que ce soit, et toujours à ce même outil.

Toutefois, il y a des sous-groupes de ce numéro qui sont réservés pour pouvoir les réutiliser au sein de votre organisation, et une autre organisation peut utiliser la même série de numéros, de sorte que vous, par exemple, chez vous, derrière votre routeur à la maison, chez vous donc, tous les outils auront différentes séries de numéros. Et à côté de vous, votre voisin pourra avoir le même IP.

Et votre routeur peut présenter au reste du monde un routeur unique. Donc la conversation que vous avez entre votre ordinateur vers l'extérieur va vous garantir que ça va revenir vers vous plutôt que chez votre voisin.

Vous avez compris ? Donc je crois que c'est bon, tout le monde a compris.

Cela étant dit, c'est un identifiant unique et une adresse IP. Il y en a tellement. C'est une adresse 32 bit, il y a tellement d'adresses dans le monde qu'il y a un nombre limité de ressources. Par rapport au nom de domaine, vous avez un nombre illimité de noms de domaine que vous pouvez utiliser, surtout maintenant avec les noms de domaines internationalisés, vous pouvez avoir les scripts multiples des noms de domaines. Donc avec des ressources illimitées, la communauté a décidé qu'on doit avoir certaines lignes directrices, certaines règles, certaines politiques si vous voulez, pour voir comment attribuer ces adresses.

Ça fonctionne de cette manière. Vous nous montrez que vous avez un besoin opérationnel, vous montrez que vous avez tel espace et dans les deux, trois prochaines années, ça dépend des régions dont on parle ici, donc une fois que vous avez montré que vous pouvez occuper cet espace, cet espace vous sera attribué.

Donc dans le monde, toutefois, donc l'ICANN est divisée en 5 régions. Dans la plupart de ces régions, les adresses qui ont été attribuées à ces régions sont attribuées aux fournisseurs de services internet, aux entreprises internet, etc. uniquement.

On parle de l'espace IPv4, ça c'est la première série d'adresses sur internet. Et ensuite il y a une deuxième série d'adresses, l'IPv6, c'est un espace beaucoup plus vaste. Donc si vous voulez, on peut le comparer aux cartes de crédit. Carte de crédit Visa avec un numéro Visa, peut importe quel est ce numéro, ce qui vous importe c'est que ce numéro soit unique, que personne d'autre n'ait ce numéro. On l'espère, on l'espère pour vous. D'ailleurs on peut en parler, sur la manière dont ça fonctionne sur internet. Si quelqu'un d'autre utilise ce même numéro.

Donc, vous avez certains droits avec ce numéro, mais vous ne détenez pas ce numéro. C'est un numéro qui existe dans ce système. Et sa taille est limitée. Combien de numéros il y a sur une carte de crédit ou une carte visa ? Je ne sais pas. 16 ? 16 numéros ? Sur les cartes American Express, combien de numéros y a-t-il ? Oui, il y en a plus. Mais vous pouvez utiliser une carte Américan Express sur un lecteur qui n'accepte que les cartes Visa. De la même manière, l'IPv6 n'est pas compatible avec IPv4, à moins que votre équipement soit configuré de telle manière qu'il puisse lire les deux séries d'adresses. Et les lecteurs actuels

peuvent lire Visa et American Express, MasterCard et d'autres systèmes.

Et avec l'IPv6 et tous ces numéros, l'idée de la conservation n'est pas aussi nécessaire, parce qu'on peut donner des blocs beaucoup plus grands à des entreprises par exemple. Une entreprise va recevoir un bloc qu'on peut voir comme l'ensemble d'IPv4 pour internet aujourd'hui.

Donc il y a un potentiel de croissance beaucoup plus grand.

Alors là, je passe d'une idée à l'autre, voyons un petit peu quelles sont les questions que vous pourriez me poser. Peut-être les politiques ? Oui ? Oui, là-bas, dans la salle.

NON IDENTIFIE :

(inaudible). Donc je crois comprendre que dans mon organisation en Égypte, on travaille tous avec IPv4. Donc si on essaye de passer à l'IPv6, on doit changer tous les outils dans mon organisation ? Et ça va représenter beaucoup d'argent. Ça, ça fait partie de nos défis ?

LOUIS LEE:

Oui. Le fait est que si vous passez à IPv6, il faut le faire pour chacun de vos équipements qui utilisent internet. Donc ce n'est pas nécessaire de le faire tout en même temps.

L'IPv6 peut fonctionner en parallèle avec l'IPv4. Ou peut-être que vous pouvez passer à l'IPv6 à l'extérieur de votre réseau. Où vous opérez des services. Par exemple comme le DNS pour commencer. Et ensuite vous avez votre serveur web et votre serveur mail.

Et de cette manière, la partie internet IPv6 peut vous envoyer des mails, peut consulter votre site web. Ils ne pourront peut-être pas parler à votre ordinateur, directement, mais il n'a pas non plus nécessairement besoin de le faire.

Ils peuvent envoyer des taches sur leur mail en utilisant IPv4, et relever les messages. Donc ça devrait fonctionner très bien de cette manière. Du moins pour une période de temps limitée, jusqu'à ce que votre ordinateur atteigne un serveur IPv6 exclusivement.

Donc peut-être que sur un téléphone mobile, il faut initier une séance particulière là-dessus.

NON IDENTIFIE :

Par rapport au trafic et à l'annonce de trafic d'IPv6 sur internet, par rapport à l'évolution des OIT, est-ce que les adresses IPv6 uniquement seront disponibles sur internet ? Est-ce que vous pourriez nous dire si l'ICANN est en train de réfléchir à des

serveurs racines uniquement IPv6 ou à ce genre de structure pour la prochaine génération ?

LOUIS LEE :

Oui, donc votre question porte sur l'OIT. Par rapport à la dernière question, est-ce que vous aviez une question là-dessus ?

(hors micro)

Alors laissons-le poser sa question pour voir si je réponds directement à votre question ou si monsieur a une question parallèle.

NON IDENTIFIE :

Bonjour, alors merci à tous de participer à cette conférence. Je suis d'Hyderabad et c'est un grand plaisir pour moi de vous voir tous ici.

Je m'appelle (Daniel Van) et je suis d'ici, d'Hyderabad. Je m'occupe de transactions en ligne. Et par rapport aux adresses IP, je voudrais savoir (inaudible) web, les adresses IP, les marques commerciales, ça ce sont des mots similaires.

Mais ma question est la suivante. Si une personne vous donne une adresse... (Non traduit) On parle toujours de gmail.com et,

en fait c'est une erreur. En tout cas, moi je pense que c'est une erreur.

www.org pour des utilisations commerciales, www.stu pour les ressources, www.associate . Donc (non traduit). Moi, je m'y connais en internet.

Donc vous voyez où je veux en venir ?

SIRANUSH VARDANYAN : Est-ce que vous pourriez vous présenter s'il vous plait ?

NON IDENTIFIE : ... gmail.com aussi. (Non traduit). Enfin, je vais m'en tenir là. Voilà ce que je voulais poser comme question.

SIRANUSH VARDANYAN : Est-ce que vous pouvez vous présenter monsieur s'il vous plait ?

NON IDENTIFIE : (Voix en fond, non traduit). Excusez-moi, j'ai un nom indien (Tamirou Bengisalou) (Tamira Bengasalou). (Inaudible et voix croisées).

LOUIS LEE: Merci, merci beaucoup.

[NAREEN] : Attendez, j'ai un commentaire. Ca c'est ce que l'on appelle piratage, piratage informatique ce que vient de faire monsieur.

LOUIS LEE: Merci. Si vous permettez que je réponde à la question sur l'OIT, ou est-ce que vous avez une autre question ?

NON IDENTITIFIE : Oui, j'avais une autre question.

LOUIS LEE: Je vais répondre donc par rapport à l'OIT. Donc vous avez conclu votre question en demandant si, s'agissant des serveurs racines exclusivement IPv6.

Oui, je ne sais pas si c'est utile d'avoir des serveurs à la racine qui soient exclusifs. Pourquoi ? Parce que les requêtes DNS peuvent provenir d'IPv4 comme d'IPv6. Lorsque vous vous adressez, vous allez au protocole, votre réponse peut être soit une réponse IPv4 ou des réponses IPv4 pour le serveur.

Donc peut-être que vous pourriez préciser, est-ce que vous parlez de transport ou de réponses pour l'exclusivité IPv6 ?

SIRANUSH VARDANYAN : Pouvez-vous dire votre nom ?

NON IDENTIFIE : (Kabir), boursier. J'ai un commentaire que (inaudible), l'un des leaders de la communauté, sponsorisait un projet homologué par l'ICANN, d'un DNS IPv6. Et je n'ai pas eu l'opportunité de le rencontrer à cette conférence. Mais si vous avez des informations là-dessus, est-ce que vous pourriez nous les dire ? Et si c'est le cas, est-ce que c'est nécessaire de nous orienter vers des serveurs DNS racine et IPv6 exclusivement face à l'essor ou à l'explosion des adresses IPv6 ?

LOUIS LEE: Tant que vous avez du transport IPv6, on parle ici d'infrastructure IPv6 jusqu'au serveur racine, votre réseau n'a que peu de cas à faire du fait que vous utilisiez un serveur IPv4, parce que c'est disponible. Si c'est disponible, il n'y a pas de problème.

Il y a une série de serveurs qui peuvent répondre à l'IPv4 et l'IPv6. Vous pouvez avoir un serveur IPv4 qui est déployé plus près de vous, et donc utiliser toute une série d'adresses dans le monde qui ont la même adresse IP.

Et tant que les serveurs qui ont cette même adresse sont configurés de la même manière, pour répondre de la même manière, ça n'est pas grave.

Si le serveur qui est à côté de vous s'interrompt, et ne vous dit plus : vous pouvez me joindre à telle adresse, alors le serveur qui se trouve à proximité, l'autre serveur qui se trouve à proximité, vous dira : oui, vous pouvez me contacter et obtenir la même réponse.

Donc ça, ça fait partie de la résilience du DNS que nous avons sur internet.

Si vous permettez que je réponde à cette question ici...

[NAVEEN] :

Je suis boursier. J'aimerais savoir quel est le point de vue d'ASO sur l'espace internet. Est-ce qu'il est divisé de manière égale ?

LOUIS LEE:

Lorsque les adresses sont retournées à l'un des RIR ou à l'IANA, il est transféré jusqu'à l'IANA. Et l'une des dernières politiques mondiales qui a été adoptées visait justement à permettre à l'IANA d'avoir un moyen de renvoyer ces adresses à la communauté.

Comment elle le fait ? De manière régulière, elle divise ces adresses en 5 parties égales et les offre à nos 5 régions. Et bien entendu, ces régions vont les accepter parce que chaque groupe régional en a besoin.

Une fois que cette région obtient l'IP, elle va décider de la politique pour distribuer ce groupe d'adresses. Et dans chaque région, y a une liste qui consiste à dire : voilà, cette entreprise a demandé tel bloc, et donc elle a une liste d'attente. Et elle distribue les adresses en fonction de cette liste d'attente.

PAUL :

J'ai une question sur la politique. Je m'appelle Paul, je suis nouvellement boursier. J'ai une question sur la structure de l'IANA qui a été modifiée. J'ai lu la proposition de mon CG, et j'ai vu que vous faites partie de l'ASO, et vous avez soumis une proposition consistant à dire que vous avez besoin d'un SLA pour la période post-transition.

Pourriez-vous m'en dire un peu plus ? Est-ce que vous pourriez nous donner des détails sur ce SLA ?

LOUIS LEE :

Le SLA dit que ce contrat, que les RIR ont sur le PTI, et tout le monde sait ce qu'est le PTI, n'est-ce pas ? Post Transition Infrastructure. Donc situation post transition. Donc le contrat

stipule la manière dont les RIR et l'IANA devraient interagir. Donc le SLA c'est une manière de mesurer la réussite de ce SLA.

C'est-à-dire l'IANA, ou plutôt le PTI, promet de répondre dans un délai de tant de jours, etc. ce genre de choses. Ça permet d'encadrer un petit peu les relations clients/fournisseurs.

Donc il s'agit un petit peu des fonctions de secrétariat des RIR vis-à-vis de l'IANA et de s'assurer que leur interaction fonctionne, continue de fonctionner bien, et que la communauté est d'accord pour dire que cette relation fonctionne bien. Et si ce n'est pas le cas, si cette relation ne fonctionne pas bien, voir quelles mesures prendre.

Vous pouvez leur demander d'obtenir de meilleurs résultats, que les choses fonctionnent mieux, ou être plus extrêmes. Par exemple voir si une autre personne serait à même d'exécuter mieux un contrat.

SIRANUSH VARDANYAN : Une dernière question ? Pour que l'on passe au prochain orateur. Une dernière question ?

LOUIS LEE: Allez, une bonne question. Allez-y.

NON IDENTIFIE : (John inaudible) des Îles Fidji, boursier pour la deuxième fois. J'ai une question sur le déploiement IPv6. Que pensez-vous du déploiement IPv6 dans les pays en développement. Il y a un manque de connaissances concernant l'IPv6, en termes techniques, et de passage des routeurs aux nouveaux instruments. Que pensez-vous de cela ?

LOUIS LEE: Alors de la même manière que l'IPv6 et l'IPv4 peuvent être configurés sur une même machine, vous pouvez y penser comme une adresse plus grande.

Toutefois, le problème c'est que tous les équipements ne le supportent pas forcément. Ou bien vous pouvez l'améliorer sous forme de logiciel pour supporter l'IPv6, mais peut-être que les caractéristiques ne seront pas toutes les mêmes que l'IPv4. Ou bien vous ne pourrez pas utiliser les mêmes caractéristiques en même temps.

C'est pourquoi il est réellement de le tester dans votre propre environnement, et moi je ne peux pas vous dire voilà, j'utilise toutes les mêmes caractéristiques sur mon équipement, de la même manière que vous pourrez le faire.

Donc il faut le vérifier auprès de chacune de vos entreprises pour être sûr que ça fonctionne de la manière que vous le souhaitez.

La bonne nouvelle, c'est que dans votre cycle normal d'amélioration, sur votre propre équipement il y a des améliorations notables dont le traitement d'IPv4 et d'IPv6, de sorte que toutes les caractéristiques d'IPv4 sont disponibles sur IPv6.

Il y a également des améliorations en termes de résultats, et vous verrez que ça n'est pas forcément nécessaire. Vous n'avez pas besoin de traduire votre adresse pour améliorer vos résultats. Mais sachez que beaucoup de gens l'utilisent comme pare-feu, et ce n'est pas la meilleure manière de procéder par ce que vous pouvez continuer à avoir du trafic qui rentre, même avec cet outil mis en place. Vous continuez d'avoir besoin de pare-feu. Et avec IPv6, c'est encore plus important d'avoir des pare-feus qui fonctionnent. Mais ensuite, il n'y a pas vraiment de différence entre les pare-feux IPv4 et IPv6.

Donc le défi, cela pourrait être pour les entreprises dans les pays en développement, que le cycle de « rafraich » est peut-être différent, ou de mise à jour est peut-être différent. Ou lorsque la mise à jour est faite, il va peut-être falloir que vous réinitiez tout l'équipement. Et ça, c'est un défi dont il faut être conscient à mesure qu'on avance avec le déploiement IPv6.

Autre élément à prendre en considération, dans la région Afrique, par exemple, s'il y a encore pour les prochains mois

quelques adresses disponibles, on pourrait penser qu'il y a moins de pression pour passer à l'IPv6. Donc dans cette mesure, la région africaine même si elle est avantagée parce qu'elle peut continuer à bénéficier d'adresses IPv4, ne doit pas pour autant négliger le déploiement d'IPv6.

SIRANUSH VARDANYAN : Merci beaucoup Louis Lee, merci d'être venu. On l'applaudit d'ailleurs.

LOUIS LEE: Merci beaucoup.

SIRANUSH VARDANYAN : Merci beaucoup, et avec grand plaisir, j'aimerais vous présenter le président de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle, IPC. Le président donc de cette unité constitutive et, à côté de lui, l'un des coachs, Alexandre (Issokaef) de l'équipe de stratégie et d'engagement mondiale. Donc présentez-vous, parlez-nous un petit peu de votre unité constitutive, comment les boursiers peuvent y participer et s'y impliquer. Et ensuite, on aura une petite séance questions/réponses. Je suis sûr que les boursiers vous poseront des questions très intéressantes.

Vous avez la parole.

GREG SHATON :

Merci Siranush. Je suis Greg Shaton, je suis président de l'unité constitutive pour la propriété intellectuelle. Je suis avocat, et j'exerce à New York. Je m'occupe des droits de protection pour les marques déposées, et toutes les bonnes choses qui se passent sur l'internet.

Donc cette unité constitutive pour la propriété intellectuelle est une unité de la GNSO. Et notre travail au sein de l'ICANN est d'aider à élaborer les politiques pour l'espace gTLD. Au-delà de ça, l'IPC représente les intérêts des propriétaires de propriété intellectuelle à travers l'internet et aussi l'intérêt du consommateur, les consommateurs de marque ou de contenus spécifiques.

Donc nous avons des membres dans des catégories bien différentes. Nous avons des membres organisationnels, des organisations telles que (Inta), (Markes), (NCP). Nus avons aussi des organisations régionales dans beaucoup d'endroits du monde. Nous avons des associations de marques déposées internationales, nous avons donc des membres dans beaucoup de pays du monde.

Et ils viennent vers nous pour des informations. Nous avons aussi des membres commerciaux, des compagnies qui sont très importantes, et pour lesquelles la propriété intellectuelle est

très significative. Nous avons aussi des groupes d'avocats, ainsi que des membres particuliers dont la qualification simple est d'avoir un intérêt spécial vis-à-vis de la propriété intellectuelle et comment cette propriété intellectuelle est liée au DNS.

Donc, à la base, nous avons beaucoup de façons de procéder. Vous pouvez aller sur notre site web, et vous pourrez ainsi avoir plus d'informations sur nous.

En ce moment, nous travaillons sur une souscription les étudiants. Mais vous pouvez aussi devenir membre en ayant vraiment une qualification très basique. Nous communiquons tous les mois, nous avons des activités variées dans des groupes de travail, nous avons des groupes qui travaillent sur les mécanismes de la propriété intellectuelle, nous avons un groupe qui travaille sur la prochaine série de gTLD, nous avons un groupe qui travaille sur le nouveau système de WHOIS, et nous avons aussi des groupes de travail qui n'ont rien à voir avec les politiques de l'ICANN, mais sur le fonctionnement de l'ICANN. Nous avons aussi deux conseillers qui sont à la GNSO.

Donc l'IPC est l'une des trois unités constitutives qui est dans l'unité constitutive commerciale. Donc dans le secteur privé, ce qui représente pour ICANN le secteur commercial.

Nous ne représentons pas les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre qui sont dans la chambre des parties contractantes et qui ont leurs propres représentants.

En tant que partie non contractante, nous ne faisons pas partie de l'industrie du nom de domaine. Et certaines fois, nous pensons que notre rôle est de conserver l'honnêteté de l'espace du nom de domaine.

Nous fournissons des conseils à ces groupes qui aimeraient donc utiliser cette adresse un peu sauvage dans l'espace des noms de domaine.

Mais donc il y a énormément de points de vue différents dans l'IPC. Nous avons des gens de toutes sortes de professions qui viennent du monde entier.

Nous avons des discussions très robustes sur notre liste de diffusion, nous avons des réunions mensuelles. Nous discutons des problèmes de politiques. Nous faisons un peu aussi de sensibilisation vers d'autres groupes.

Nous sommes aussi engagés avec la NTIA. Mais en fait, nous sommes vraiment à la base, une organisation ICANN. Donc nous sommes une créature de l'ICANN.

IPC existe depuis le début de l'ICANN. Et il est reconnu qu'une des inquiétudes qui doit être étudiée dans les plannings des

politiques du DNS sont les droits la propriété intellectuelle. Depuis que les marques déposées et les noms de domaine sont très liés, comme vous le savez,

Et si vous avez écouté tous les thèmes qui sont discutés ici, vous savez que tout cela est lié au contenu des sites web. ICANN en lui-même ne règlemente pas le contenu, mais il y a quand même des questions qui sont soulevées par cela. Il y a des procédures UDRP qui ont été créées par l'ICANN et qui vont être d'ailleurs sujettes à une révision par le groupe de travail l'année prochaine.

Il y a beaucoup de fournisseurs tels que WIPO qui gèrent le processus. Mais les politiques sont créées ici, au sein de l'ICANN.

Il y a donc des tas de mécanismes qui étudient différentes questions qui intéressent nos membres. Mais pour faire des politiques, il faut qu'il y ait du consensus. Donc nous engageons des discussions afin d'équilibrer la façon dont les droits sont protégés.

Nous étudions les réalités techniques et donc il est important pour notre groupe de ne pas travailler en silo, mais de faire partie de ce modèle multipartite ascendant. Nous faisons partie de ce système comme tous les autres.

Tout le monde veut être au milieu et tout le monde veut lutter, nous voulons tous lutter les uns contre les autres, nous sommes tous là au milieu.

Ainsi, voilà donc un petit peu le résumé de ce qu'est l'IPC. Et si vous avez quelques questions, j'y répondrai.

SIRANUSH VARDANYAN : Vous voyez, vous avez ici un membre de ce groupe, de cette unité constitutive IPC ? Il est là en personne, donc si vous avez des questions pour lui, allez-y.

NON IDENTIFIE : Monsieur (Rasnil), je suis boursier pour la première fois. Est-ce que l'unité constitutive participe aux exercices de renforcement de capacités ou est-ce que vous faites de la sensibilisation au niveau des pays différents ?

Est-ce que vous participez dans les méthodes de prévention contre les utilisateurs malveillantes ?

GREG SHATON : Nous avons beaucoup de membres en Amérique du Nord et en Europe. Mais dernièrement, nous essayons de faire participer de nouveaux membres. Nous avons maintenant des membres qui viennent d'Inde, nous n'avons pas beaucoup de présentation en

Afrique, mais nous avons quand même quelques membres. En Europe de l'Est, nous avons quelques membres, mais nous devons vraiment améliorer cette participation.

Nous avons mis en place un plan de stratégie qui fait 10 pages, et qui a des réflexions très détaillées pour faire de la sensibilisation dans des régions où nous ne sommes pas représentés.

Nous voulons faire, pas seulement du renforcement de capacités, mais aussi beaucoup de sensibilisation. ICANN a du personnel qui s'occupe de l'engagement régional, et ces personnes vont nous aider à travailler sur le terrain avec plus de personnes.

Mais malgré tout, c'est encore un défi puisque notre organisation n'est pas très très importante. Et nous avons un petit budget.

Mais ICANN nous aide à participer de façon plus importante. L'ICANN essaye de s'améliorer pour pouvoir soutenir les unités constitutives pour qu'elles puissent communiquer avec les utilisateurs. C'est un défi tout de même.

SIRANUSH VARDANYAN : Pour rajouter quelque chose, je veux dire que cette unité constitutive a assigné Alexander au projet pilote d'intégration,

pour préparer des documents pour les nouveaux venus, pour donner des informations pour savoir exactement en quoi cela consiste, et tout cela sera disponible durant la réunion de l'ICANN prochaine.

NON IDENTIFIE :

Monsieur (Rusendi), je viens de Jordanie, je suis là pour la deuxième fois à la réunion ICANN et je suis boursier pour la première fois. Durant la réunion de Marrakech, je suis allé à la session de l'IPC.

Je suis un expert en la matière, mais j'étais très confus sur votre rôle et sur votre réunion. Donc je suis allé participer à d'autres réunions, d'autres unités constitutives. Lorsque je suis allé sur votre site web, j'ai essayé de devenir membre à votre unité constitutive. Mais j'ai vu qu'il y avait 4 catégories. Et si quelqu'un veut devenir membre dans votre unité constitutive, il doit, ou elle doit, acheter ou payer du moins, des frais pour devenir membre.

Je pense que les étudiants, et les personnes qui viennent de pays en voie de développement ne peuvent pas participer à votre unité constitutive à cause de cela.

À cause de ces coûts. Donc je préférerais, j'aimerais que vous puissiez créer une autre catégorie pour les étudiants, ou les personnes qui ne peuvent pas se permettre de payer ces coûts.

GREG SHATON :

Oui, je voudrais faire une clarification là-dessus. Je voudrais répondre à votre question. C'est un très bon point de vue, c'est un très bon point que vous faites.

Dans notre plan stratégique, dont nous parlions tout à l'heure, nous allons établir une façon de devenir membre sans coût. Nous aurons un nouveau processus pour des membres qui ne sont pas forcément étudiant, ni qui n'auront pas forcément à payer un coût pour devenir membre. Cela dépendra bien sûr d'où ces personnes viennent. Nous voulons être plus ouverts pour amener plus de personnes à participer. Nous voulons que ce programme NextGen aussi participe à l'IPC.

Donc nous voulons établir un programme de membres pour pouvoir coordonner avec NextGen par exemple. Nous avons donc ce plan stratégique qui a été mis en place, et nous avons un comité qui va planifier les détails de cette approche.

Nous allons donc donner plus d'informations pour qu'il y ait moins de confusion. Nous ne voulons pas que vous alliez vers le NCUC au lieu de venir à l'IPC, nous ne voulons pas que ce soit

comme ça. Non pas que c'est une mauvaise chose d'aller au NCUC, mais si vous êtes intéressés par l'IPC, nous voulons que vous deveniez membres de notre unité constitutive.

NON IDENTIFIE : Votre mission, pour votre unité constitutive, a-t-elle une liste de diffusion pour que les gens puissent participer avec vous en ligne, sans donc avoir à payer ces coûts pour devenir membre ?

GREG SHATON : Oui, c'est une bonne question. Nous avons une liste de distribution publique. Elle est publique seulement dans le sens où vous pouvez consulter les archives, pas pour participer.

Nous sommes une organisation de bénévoles assez petite, donc nous n'avons pas vraiment un bulletin que nous publions, ou une newsletter. Ce que nous avons, c'est un compte twitter. Quelque fois, nous avons plus d'activités que d'autres, cela dépend des événements qui sont en cours. En ce moment je suis très occupé, donc je n'ai pas fait beaucoup de Twitt, puisque nous sommes ici, nous n'avons pas forcément le temps de faire des twits. Mais c'est un bon commentaire. Nous avons besoin de plus, de mettre en place plus de matériaux pour pouvoir faire participer plus de personnes.

Les unités constitutives font beaucoup d'affaires quand ils sont face à face, mais ne participent pas assez au niveau de la sensibilisation, ou du renforcement de capacité.

Mais, la propriété intellectuelle et le DNS sur l'internet sont liés. Nous devrions donc faire plus. Mais en attendant, je vous encourage à aller voir ce que nous disons sur twitter.

NON IDENTIFIE :

(inaudible) du Venezuela. Si j'ai bien compris lors de votre présentation, vous nous avez dit que vous participez, vous faites face avec l'ICANN, pas avec les gTLD, mais comment est-ce que vous traitez les ccTLD ?

Chaque pays a donc des protections, des méthodes de protection différentes. Donc dans ce cas-là, avez-vous des recommandations spécifiques pour chaque pays ? Comment peut-on faire pour ne pas forcément retirer tel ou tel site web parce qu'il y a une violation de telle ou telle chose ?

GREG SHATON :

En fait, nous n'avons pas beaucoup d'interactions avec la ccNSO et les ccTLD. Lorsqu'il s'agit d'élaborer les politiques. Notre rôle est limité au gTLD.

Cependant, de façon moins formelle, nous communiquons avec les opérateurs de ccTLD et nous leur donnons du support, nous leur donnons des recommandations, surtout sur des procédures de style DRP ou sur les mécanismes de protection, de propriété intellectuelle.

Durant les dernières années, ces ccTLD ont adopté cette version du DRP. Donc par exemple, .DE n'a pas de mécanisme de protection de droits parce que là-bas le système juridique est un peu moins onéreux, enfin, c'est ce que mon contact allemand m'a dit, ce n'est peut-être pas forcément vrai.

Donc la relation entre l'ICANN et le ccTLD et la ccNSO est différente, car même les ccNSO n'élaborent pas toutes les politiques pour les ccTLD. Ils ne font pas des politiques pour chacun des ccTLD.

Certains des ccTLD ont leur propre représentation communautaire au sein des parties prenantes. Nous devons agir de façon très délicate, parce que la communauté ICANN, si l'ICANN traite les opérateurs de ccTLD d'une façon moins importante, ils ne vont plus venir aux réunions.

NON IDENTIFIE : Nous parlons des UDRP. Est-ce qu'il y a un processus d'appel ?

GREG SHATON : Oui, il y a un processus d'appel en place dans l'UDRP. Donc la partie perdante peut aller au tribunal dans la juridiction compétente.

Une des questions intéressantes est la protection pour les noms d'organisations, comme vous le savez, les ONG. Les problèmes avec les ONG, pour qu'elles soient confortables dans l'utilisation du UDRP, c'est qu'elles ne doivent pas faire interférence à leur souveraineté.

Les ONG n'aiment pas aller au tribunal. Mais pour les autres d'entre nous, les autres comme nous, si nous n'aimons pas telle ou telle chose, nous pouvons utiliser la loi. Vous pouvez donc utiliser ces mécanismes juridiques.

NON IDENTIFIE : Boursier. J'ai une question ; je m'excuse si ce n'est pas lié à votre rôle. Comment est-ce que l'IPC traite les personnes qui sont enregistrées avec des noms de domaines, en terme général.

Un exemple avec .COM, .NET il y a eu des soucis dernièrement, il y a eu des problèmes avec les détenteurs d'IP... (Non traduit)

GREG SHATON : Oui, il y a là des points différents. Du côté des marques déposées, il y a différents types de marques déposées. Certaines

marques déposées sont des mots qui ont été créés tels que EXON, XEROX, tous les autres termes qui sont des mots que vous trouvez dans le dictionnaire, mais qui ne sont pas génériques. Par exemple apple pour Apple. Apple pour les ordinateurs n'est pas un mot générique, un mot du dictionnaire. Donc si vous avez une marque déposée, que ce soit un terme qui soit dans le dictionnaire, ou quelque chose que vous avez créé, vous avez donc une marque déposée qui est valide, et cette marque déposée a été enregistrée. Et si elle a été utilisée de façon malveillante par un titulaire de nom de domaine, vous pouvez donc faire un UDRP.

Il y a des moments où cela peut être donc un de ces noms, ou un nom générique, et que ce nom a été enregistré avant que la marque déposée ait été enregistrée. Donc il n'y a pas de raison dans ces cas-là où un avocat, ou quelqu'un de compétent puisse amener ça en justice.

Mais dans certains cas, ce n'est pas forcément toujours très clair. Je pense que dans la presse, lorsqu' il s'agit des noms de domaine, vous allez trouver des choses qui ne sont pas forcément toujours très claires.

Comme vous voyez, dans ces cas-là, il y a beaucoup de cas qui ont été perdus, beaucoup d'argent qui a été dépensé.

Dans la majorité des cas, les titulaires des marques déposées gagnent. Et dans certains cas, ils perdent pour des raisons variées. Parce que l'utilisation n'avait pas été faite de manière malveillante, ou parce qu'il y avait des droits légitimes qui étaient utilisés.

Si l'utilisation malveillante ne pouvait pas être prouvée, il n'y a pas eu de problèmes.

Donc à la base, dans n'importe quel système de conflit, il y aura un certain nombre de cas où il y aura des mauvaises décisions, que ce soit dans le cas de poursuites en justice pour un empoisonnement alimentaire, ou toute autre chose dans ce genre-là. Donc il y a toujours des cas frauduleux.

NON IDENTIFIE :

Il y a des coûts associés avec les UDRP. Pour les plaignants et pour les autres. Comment est-ce que vous voyez la chose lorsque les raisons sont légitimes, s'il s'agit d'un cas où il ne s'agit pas de piratage de noms ? Est-ce qu'il y a des moments où l'équipe de l'IPC amène une sorte d'accord où le nom de domaine puisse économiser le coût de la poursuite ?

GREG SHATON :

Ces questions relèvent de chaque fournisseur. Les fournisseurs font leur propre choix de la façon où ils vont dépenser l'argent,

c'est un processus qui ... Les processus de médiation sont moins chers et plus efficaces que d'aller au tribunal.

SIRANUSH VARDANYAN : Allez-y, vous voulez poser une question ? Allez-y.

TODD : Merci, je m'appelle Todd, je viens d'Afrique du Sud. Et je suis nouveau boursier à l'ICANN. Et je voulais comprendre. Par rapport à vos activités et au contenu, je crois que l'internet est un domaine public, mais vous avez parlé de limites qui sont fixées. Comment sont-elles fixées ces limites en terme du droit des utilisateurs de faire des recherches et utiliser ces informations en ligne ? Pensez-vous qu'il y a un critère qui a été fixé pour déterminer qu'il y a une violation en termes de droit de propriété intellectuelle en particulier ?

GREG SHATON : L'internet, c'est un espace de liberté d'expression, mais pas de vol public. S'agissant du contenu, ça dépend des créateurs de contenus. Donc moi, j'ai investi de l'argent, du temps, j'ai beaucoup travaillé là-dessus. Et la seule manière d'avoir un retour sur cet investissement, c'est de voir les problèmes qui se posent en ligne comme hors ligne. Donc que ce soit dans le cas des films, de la musique, il y a du piratage.

Donc ça, ça n'entrave absolument pas l'échange, la liberté d'échange de contenus, d'idées. Et ne pas permettre de contenu, c'est un moyen d'empêcher la liberté d'expression, parce qu'on ne laisse plus les gens s'exprimer librement.

Cela étant dit, il y a des limites, il existe encore des lois qui permettent la liberté d'utilisation de certains matériaux, et des détenteurs de marques déposées, ou des auteurs, qui permettent de créer des licences particulières. Et si quelqu'un qui a créé un contenu peut traiter cela en le donnant et en le faisant tomber dans le domaine public, c'est une idée.

Mais ici à l'ICANN, on n'est pas contrôleur de contenus, on ne s'occupe pas de cela, mais les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, sont censés disposer de procédures pour faire face à toute sorte d'utilisation malveillante du DNS.

Donc ils ont des conditions de service aussi. S'il y a une violation des conditions de service, quelle que soit cette violation, alors il faut mettre un terme à ce contrat ou à cette fourniture de services. Que ce soit dans le cas de produits pharmaceutiques, pornographie infantile, comment fabriquer une bombe... Chaque fois qu'une violation est observée, donc le fournisseur de services internet, ou le fournisseur de service à tendance à clore ceci. Donc il ne s'agit pas simplement de dire: voilà je n'aime pas ce contenu, il faut le suspendre, parce qu'il y a des

droits juridiques qui sont en jeux. Et il faut présenter suffisamment d'informations étayées et légitimes aux bureaux d'enregistrement pour le faire. Donc il y a un équilibre à atteindre là. Merci.

NON IDENTIFIE:

Merci. Sarah (Tafeste). Je suis boursière. Je sais que l'ICANN adopte une approche multipartite et ascendante. Je voulais savoir si vous avez été témoin d'un conflit d'intérêts, et si c'est le cas, comment l'avez-vous résolu ?

GREG SHATON :

Je dirais que l'IPC s'occupe du processus multipartite et de la communauté multipartite. Donc bien entendu, on participe à la GNSO, ou on s'occupe des opérateurs de registre, des bureaux d'enregistrement, des fournisseurs de service internet, des organisations à but non lucratives. Donc moi je crois fermement à ce processus multipartite. Et je fais en sorte que mon travail aide à ce que l'ICANN soit meilleure.

Prenons l'exemple du programme des nouveaux gTLD. Soit l'un des 21 opérateurs de registres, ou opérateurs de registre de ccTLD, ou détenteur de marque commercial par exemple amazone, c'est un grand détenteur de marque. Il y a un opérateur de registre, bureau d'enregistrement, fournisseur de

services internet. Donc il peuvent être partout, et d'ailleurs le sont partout, donc nous, notre travail consiste à ce que, lorsque l'on agit dans l'IPC, ils le fassent conformément au droit de l'IPC.

Et il y a peu de problèmes liés aux conflits d'intérêts parce que ce serait trop évident. Mais c'est quelque chose qui est important pour nous parce que, toute personne qui travaille ou qui participe à des groupes de travail, doit enregistrer une déclaration d'intérêts, dire ce qui vous intéresse, et chaque groupe de travail a sa propre déclaration d'intérêts. Et si on s'aperçoit que l'intérêt n'est pas celui-là, c'est suspect.

Donc on a eu parfois affaire à des situations difficiles, mais c'est toujours important d'avoir ça présent à l'esprit. Et vous ne pouvez voter que dans une seule unité constitutive. Ça c'est un principe important ; c'est la raison pour laquelle est membre de l'IPC, ils n'ont plus droit de vote parce qu'ils votent dans une autre unité constitutive.

Je crois qu'il y a trois personnes qui souhaitent poser des questions.

SIRANUSH VARDANYAN: Oui, trois questions et ensuite on va clore cette séance.

NON IDENTIFIE: Deux parties. Je suis (Amira) (Inaudible). C'est la première fois que je suis boursier. Ma question est la suivante : est-ce qu'il y a... Dans le cas d'une requête pour un domaine, est-ce que la personne qui porte plainte peut le faire sous forme anonyme ou pas ?

GREG SHATON : Si vous parlez du cas UDRP, non, vous ne pouvez pas le faire de manière anonyme.

NON IDENTIFIE : En raison du DMCA ?

GREG SHATON : Non, ça n'a rien à voir. Non, non. Le DMCA, c'est une législation propre aux États-Unis, ça n'a rien à voir avec l'ICANN.

NON IDENTIFIE : Même dans le processus de violation, ça n'a pas d'incidence ?

GREG SHATON : Non, seuls les mécanismes de protection de droits, les UDRP et URS. C'est un mécanisme plus rapide qui est uniquement disponible pour les nouveaux gTLD et qui permet de suspendre ces noms de domaine.

Et cela implique ce que l'on appelle des droits curatifs dans le processus de l'ICANN.

NON IDENTIFIE : Donc la juridiction ici prévaut ? C'est un petit peu à cela que je veux en venir.

GREG SHATON : Oui, il peut y avoir une plainte ou une requête sous une autre loi. Par exemple si je suis aux États-Unis, je peux décider de ne pas vous poursuivre au titre de l'IDRP, mais au titre de la loi fédérale, conformément à la loi de protection. Donc je peux poursuivre un titulaire de noms de domaine au tribunal, et le recours est plus élevé. Si vous voulez utiliser l'UDRP, c'est différent, je peux poursuivre quelqu'un au niveau local, quelle que soit la loi qui s'applique sur le titulaire de nom de domaine et du bureau d'enregistrement, elle prévaut aussi, mais l'UDRP, dans le sigle UDRP, le U ça représente Universel.

FADI : Bonjour Fadi (Saleman) également boursier pour la première fois. Questions très rapidement. Est-ce que vous avez été confronté à la croissance des noms de domaine et aux cas de translittérations de marques commerciales, par exemple Apple

en arabe, ou l'utilisation de noms de domaine qui sont Apple par exemple mais en arabe.

Ensuite, comment garantir au sein de l'IPC qui permette un équilibre des pouvoirs entre les personnes qui sont puissantes dans l'industrie, et ont accès au lobby, ont des capacités et ressources, ont à leur disposition des avocats qui peuvent mieux les conseiller en termes de propriété intellectuelle, etc.

GREG SHATON :

Pour la première question, les IDN et les chaînes IDN en sont à un stade prématuré. Donc on n'a pas de politique spéciale par rapport à ça. C'est très différent de l'UDRP. Certains de nos membres ont soumis des cas d'UDRP pour résoudre des chaînes IDN, et il serait intéressant de voir comment on résout ce genre de cas. Mais en général, on a tendance à appliquer une certaine juridiction.

Le concept d'une manière générale est relativement harmonisé. Donc on va voir comment ils vont traiter cette question. Mais ça n'est pas une question politique. Mais s'il y a des questions, lorsqu'on va réviser l'UDRP et le groupe de travail du RPM, on va prendre en considération les règles à examiner pour les IDN, et voir si ça pose un problème quelconque. Et on le verra à ce moment-là.

Par rapport à la deuxième question, équilibre des pouvoirs à l'IPC. Je dirais que les intérêts des détenteurs de grandes marques sont les mêmes. Ils sont alignés. Dans la mesure où les grands détenteurs veulent protéger les petits. Et l'autre aspect c'est qu'il existe une idée selon laquelle l'IPC a beaucoup d'experts en lobby en son sein, et ça n'est pas le cas du tout. Et sinon, dites-moi où est toute cette source d'argent, je ne la vois pas.

SIRANUSH VARDANYAN: Oui, dernière question ? Il n'y en a plus, n'est-ce pas ? On clôt la liste d'intervenants.

NON IDENTIFIE: Pouvez-vous nous dire la cause derrière la différence entre les frais d'admission et les différentes catégories de frais d'admission ? Frais d'admission.

GREG SHATON : L'idée c'est que les grandes organisations internationales payent de loin les honoraires les plus élevés. Ensuite les organisations de propriétés intellectuelles locales payent moins. Et ensuite on part du principe que les grandes organisations peuvent payer plus que les autres. Mais moins que les organisations qui ont des milliers d'adhérents.

Et ces honoraires n'ont pas vraiment augmenté au cours des 5, 6 dernières années. Et je pense que par rapport à ce que requièrent d'autres organisations, c'est un honoraire relativement faible.

Mais par rapport à ce que l'on disait, on a un programme de dérogation pour faire en sorte que l'IPC soit plus accessible pour ceux qui sont différents d'un point de vue économique et ceux pour qui ces honoraires ou ces frais sont trop élevés et qui n'ont pas les mêmes possibilités qu'une personne basée à Londres ou à Paris.

Donc on a besoin de plus de diversité au sein de notre groupe, et ça, ça constitue l'un des défis majeurs. Il faut pouvoir financer l'organisation, et parmi les choses que l'on fait, outre le financement que peut nous offrir l'ICANN, on offre également un financement à trois ou quatre membres pour qu'ils puissent venir à une réunion ICANN, et en temps normal, ces membres-là ne pourraient pas venir. Et ça, ça fait partie des ressources que nous allouons.

NON IDENTIFIE :

Par rapport aux noms géographiques, problème grave à l'ICANN ces dernières années. Je sais que l'IPC travaille au sien du groupe de travail sur les noms géographiques, les extensions géographiques et que l'ICANN va développer une liste pour

éviter la situation du .DOT de ces dernières années. Et qu'à l'ICANN il y a un grand changement après une décision du conseil d'administration pour le .AMAZONE.

Donc ma question est la suivante : quel type d'action ou de politique l'IPC développe-t-il pour éviter les problèmes avec les marques déposées et pour éviter le genre de situation vis-à-vis des extensions géographiques ?

GREG SHATON :

Merci. Ca c'est l'une des politiques les plus complexes, et des problèmes les plus complexes qu'ont ait à traiter.

À l'origine, dans le guide de candidature, il y avait certaines extensions géographiques qui étaient protégées. Pas totalement réservées, mais par exemple .BERLIN, on ne pouvait pas le demander. Il fallait aller dans la ville de Berlin et obtenir le soutien de la ville de Berlin.

Il en allait de même pour les pays.

Mais le problème pour l'IPC c'est qu'il y a des droits légitimes de marques commerciales qui sont également des extensions géographiques. Et conformément à la loi, les droits juridiques des extensions géographiques sont relativement limités. Et trouver un équilibre entre les différentes préoccupations, cela va être difficile.

Et il y a eu certains exemples regrettables. Par exemple en Inde, l'une des plus grandes entreprises, c'est TATA. TATA est partout. Mais demander .TATA, ça a présenté certains problèmes, par exemple au Maroc, peut-être qu'il y a une centaine d'habitants de la province de TATA et donc la province de TATA n'a pas pu obtenir le bloc .TATA pendant longtemps.

Autre exemple, quelqu'un voulait lancer .SPA, il voulait avoir un nom de premier niveau où les gens qui possèdent des Spas, ou font fonctionner des centres d'esthétique, etc., et avoir un TLD qui leur était réservé. Or il y a une ville en Belgique qui s'appelle Spa. Et ça a pris beaucoup de temps pour résoudre ce problème aussi, et ça a entraîné pas mal de dépenses.

Donc la réponse facile, ce serait de dire qu'il n'y a pas de droit juridique dans les extensions géographiques, mais bien entendu, ça n'est qu'une partie de la réponse. La réponse réelle, c'est que là où vous construisez des politiques consensuelles, il faut trouver un équilibre entre les droits et les préoccupations légitimes, et trouver une solution pour résoudre ce genre de problème.

Il y avait, ou il y a un groupe de travail intercommunautaire entre la ccNSO et la GNSO sur les extensions géographiques et territoires. Et leurs travaux ont pris fin à cette réunion parce qu'ils se sont rendu compte qu'il fallait qu'il y ait un autre forum

de discussion qui impliquerait toutes les parties intéressées dans les extensions géographiques, y compris le GAC et d'autres représentants.

Donc c'est l'une des questions où en fonction de la personne à qui vous posez la question, vous allez obtenir des réponses multiples. Si vous posez la question à quelqu'un d'Amazon, ils auront une réponse par rapport à ce qui est droit. Si vous posez la question à une personne qui vient d'Argentine, vous aurez une réponse qui est tout à fait différente.

Et jusqu'à présent, il n'y a pas de réponse satisfaisante réellement. Mais d'après moi, l'une des choses que l'ICANN ne devrait pas faire, c'est de créer des droits qui n'existent pas.

Donc les droits doivent s'inscrire dans nos statuts et l'état de droit. Donc il faut définir ce que sont les droits.

Certains droits ont à voir avec des extensions géographiques dans certains cas, et dans d'autres non. Donc l'idée selon laquelle il y a une rue qui s'appelle Broadway à New York, je ne peux pas appeler mon entreprise qui a beaucoup de succès Broadway ? Pour moi, c'est perturbant, et ça n'est pas comme cela que fonctionnent les choses.

Donc si vous voulez prendre ce cas, ou le cas des droits curatifs des OIG/OING, il y a toute une série de choses sur lesquelles on

ne sera pas d'accord, mais d'une certaine manière, on peut arriver à se mettre d'accord.

D'une manière ou d'une autre, cela peut prendre 3, 4 ans, mais ça finit par arriver.

SIRANUSH VARDANYAN : Merci beaucoup Greg, on voulait vous garder un peu moins de temps, mais merci en tout cas. Et bien entendu, nous l'applaudissons chaleureusement.

J'aimerais remercier nos interprètes qui sont restés tard, et les techniciens aussi.

Cette réunion est close pour aujourd'hui. Vous êtes les bienvenus au Novotel On pour le cocktail, et n'oubliez pas qu'à 20 h 15, les derniers bus quitteront ce centre de conférence.

Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]